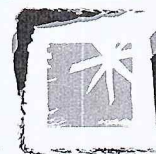


N° DEL/2024-002

Communauté de Communes



Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 février 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 39**Date de convocation : 5 février 2024****PRESENTS (26)**

Délégués titulaires (22) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHAUMEIL Romain, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (4) : M. BARDOT Claude, M. CHASSAGNARD Patrick, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnould.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. TRAËN William, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (13) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à Mme BOUILLON Ludivine,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. TRAËN William a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE – BAREME 2024 DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL A EGLETONS ET DE LA MICRO CRECHE A MARCILLAC-LA-CROISILLE.

M. le Président présente les barèmes 2024 soumis par la CNAF applicables sur nos Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfants et prévu par convention avec la CAF dans le cadre de nos conventions d'objectifs et de financement.

La participation financière demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les soins d'hygiène (couches, produits de toilette...) et les repas. Aucune déduction ou supplément ne peut être effectué pour les repas et/ou les couches.

Les ressources prises en compte pour déterminer la participation financière des familles sont les revenus perçus pour l'année N-2.

Le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources.

Ce taux d'effort se décline comme suit :

- * Il est modulé en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille (au sens des prestations familiales) ;
- * Il tient compte de la présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH), même si ce dernier n'est pas accueilli dans la structure. Le tarif immédiatement inférieur est alors appliqué (ex : une famille de deux enfants dont un est porteur de handicap bénéficie du tarif applicable à une famille avec trois enfants). La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Pour 2024, les barèmes évoluent de la façon suivante :

2023	Composition de la famille					
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 ou 5 enfants à charge	6 ou 7 enfants à charge	A partir de 8 enfants à charge
Taux d'effort	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0,0310%	0,0310%	0,0206%
Plancher*	765,77 €					
Plafond*	6000,00 €					
Tarif horaire minimum	0.47 €	0.40 €	0.32 €	0.24 €	0.24 €	0.16 €
Tarif horaire maximum	3.71 €	3.10 €	2.48 €	1.86 €	1.86 €	1.24 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le barème des participations familiales de la CNAF au sein du Multi-accueil et de la Micro crèche, pour l'année 2024,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 février 2024**

Le Président,

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ